



FEDERATION GENERALE DES FONCTIONNAIRES FORCE OUVRIERE

46, rue des Petites Ecuries - 75010 PARIS

Tél : 01.44.83.65.55 - Fax : 01.42.46.97.80

E-mail : contact@fo-fonctionnaires.fr - Site : <http://www.fo-fonctionnaires.fr>



Communiqué de presse

« DRH » de l'Etat, les ministères sous tutelle !

Après une seule réunion de présentation le 8 novembre et un Conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat, le lundi 14 novembre, **la RH ministérielle passe sous la tutelle de la DGAFP ! Cela démontre une fois de plus, l'inexistence du dialogue social de ce gouvernement...**

Ainsi la DGAFP arbitrera notamment, sous le couperet budgétaire de Bercy, la gestion prévisionnelle des effectifs et les carrières des fonctionnaires de tous les ministères, avec le risque avéré d'un nivellement vers le bas.

L'exemple récent des ingénieurs de l'Etat (et particulièrement des ingénieurs des travaux publics) en est une triste illustration qui a vu l'engagement écrit de deux ministres de la République mesdames Royal et Cosse, en faveur d'une véritable revalorisation indiciaire de ces agents, balayé d'un revers de main par la DGAFP.

Dès février 2017, les ministères devront signer des conventions d'engagement avec la Fonction publique réduisant considérablement leur marge de manœuvre en termes d'évolutions de carrière pour leurs corps particuliers, mais aussi imposant une ligne interministérielle en termes de formation, d'hygiène et de sécurité, d'action sociale etc.

Les ministères déjà les plus touchés par la Réate 1 et 2 seront à nouveau en ligne de mire.

A la suite du protocole parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR), imposé par le gouvernement, qui est une machine à faire des économies par l'allongement des carrières et la suppression des réductions de temps de service, ce projet de décret va être l'outil permettant le suivi des mesures « Ressources Humaines », notamment la régionalisation de l'action et de la gestion publique.

FO comme la CGT et solidaires ont voté contre ce projet qui n'a été soutenu que par la CFDT et la FSU, les autres organisations syndicales s'étant abstenues.

La FGF-FO maintient sa totale opposition à ce projet de décret. Elle mettra en œuvre tous les moyens permettant de faire échouer cette politique dogmatique de réduction des services publics et de destruction des missions et des statuts particuliers de corps.

Elle réitère sa revendication d'un débat de fond sur l'avenir du service public, son organisation et l'adéquation nécessaire entre les moyens et les missions de celui-ci.

Libre et indépendante la FGF-FO ne lâchera rien sur ses revendications !

Fait à PARIS, le 16 novembre 2016